

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 10 avril 2025

L'an 2025 et le 10 avril à 18h le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 3 avril 2025.

Date de la convocation : 3 avril 2025

Date d'affichage : 3 avril 2025

Délibération N° 10-04-2025 / N°65

Etaient présents les membres en exercice : 76

Messieurs Pascal Coin, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Alexandre Hulot, Maurice Soyez, Harold Tetu, André Michel, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Christian Boucly, Raymond Wacheux, Patrick Dekeyser, Eric Poulain, Pascal Hemery, Sébastien Henquenet, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Nicolas Capron, Olivier Gallet, Jean-Louis Cauvet, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, René Pruvost, Jean-François Haultcoeur, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, Jean-Louis Lebas, Alexandre Decry, Joël Toursel, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Magalie Jonard, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 7

Membres ayant donné procuration : 16

Membres votants : 99

Absents : Fabienne Kwiatkowski, Sébastien Bertout, Jacques Nick, Yves Petit, Marie-Angèle Lefetz, Christian Delambre, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Vincent Lacroix, Jean Bridel, Roland Descamps, Eric Caron, Henri Cuvillier, Xavier Normand.

Absents suppléés : Thomas Bonnelle suppléé par Jean-Noël Danvin, Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Hubert Morreel suppléé par Martine Théry, Patrick Nepveu suppléé par Eric Rivaux, Magali Urbanac suppléé par Pascal Duquenne, François Coquart suppléé par Arnaud Darras, Edouard Hauteceur suppléé par Céline Godart.

Absents excusés : Sylvie Gabez, Alain Traisnel

Absents ayant donné procuration : Jean-Marie Dufay ayant donné procuration à Harold Tetu, Patrick Roblot ayant donné procuration à Pascal Coin, Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Léon Bernard, Anne-Marie Dupuis ayant donné procuration à Muriel Sergier, Florence Dambreville ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Michel Petit ayant donné procuration à Gérard Nicolle, Pierre Cuvillier ayant donné procuration à Monique Debeaumont, Sabine Surelle ayant donné procuration à Pascal Mestan, Hugues Legoux ayant donné procuration à Yves Lieppe, Geneviève Meurice ayant donné procuration à Eric Poulain, Arnaud Ricq ayant donné procuration à Béatrice Dausse, Ernest Auchart ayant donné procuration à Michel Seroux, Pierre Barrois ayant donné procuration à Damien Bricout, Jean-François Varoqui ayant donné procuration à Joël Toursel, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux, Emmanuel Ioos ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre Marocchini

Titre de la délibération : Vote des budgets 2025

Suite à l'avis favorable des commissions finances du 25 février 2025

Suite à l'avis favorable du conseil communautaire du 6 mars 2025 sur le relevé d'orientations budgétaires,

Suite à l'avis favorable du bureau communautaire du 2 avril 2025

Monsieur le Vice-Président présente le budget principal et les 9 budgets annexes pour 2025 en rappelant que ceux-ci ont été établis en tenant compte :

- des choix débattus lors du ROB en conseil communautaire du 6 mars 2025 à savoir :

➤ Disposition de la loi finances 2025 :

- Une inflation : + 2,2%
- Variation des bases de la fiscalité : + 1.7 % (TFB; TFNB; TH résidence secondaire)
- Gel du produit issu de la TVA : En 2025, le produit affecté à chaque collectivité est égal au montant qui leur a été versé, après régularisation, au titre de l'année 2024".
- Baisse des crédits affectés au fonds vert
- Augmentation des cotisations CNRACL : passant de 31,65 % en 2024 à 34,65 % en 2025
- "Baisse en volume" de la dotation globale de fonctionnement (DGF),
- Baisse de la DSIL...
- Prélèvement sur les agences de l'eau (130 millions),
- Suppression de crédits du plan vélo
- Suppression du fonds de soutien aux activités périscolaires
- Une augmentation de contribution solidarité autonomie de 0,30 % à 0,60 %

➤ Contexte local

- Charges de personnel :

➤ **Budget Principal:**

ETP supplémentaires (4)

Intégration des augmentations d'échelon et de grades

Augmentation de l'assurance statutaire (6.99 % pour les titulaires et 6.87 % pour les contractuels)

Prise en compte de l'évolution de la réglementation des contrats d'engagement éducatif

Prise en compte des besoins en personnel de remplacement (congé maternité)

- **Budget Assainissement non collectif** : 1 ETP supplémentaire
- **Budget Marpa**: prise en compte des besoins en personnel de remplacement

- Subventions aux budgets annexes :
139940.13 € Office de Tourisme
2 864 952,49€ ZAE Ecopolis (pour équilibre)

- **Reversement des attributions de compensation** :

Budget du Spac

Budget Gémapi

- **Augmentation du fonds de concours = + 48 300€**

- **Fiscalité locale** :

Maintien des taux de la fiscalité ménage

Maintien des taux de Teom et de Teomi

Augmentation de la Taxe Gémapi

- **Prise en compte de l'augmentation du taux d'exonération partielle de la TFPNB** des terres agricoles de 20 % à 30 % non compensé par l'Etat engendrant une diminution de la base de FNB estimée à 11 %.

Pour le budget principal, les taux d'imposition pour 2025 seront :

TH 12,27 % uniquement pour les résidences secondaires

TFB 1,77 %

TFNB 3,56 % (intégration de la baisse de 11% de base de TFNB suite à l'augmentation de l'exonération de 20% à 30% des terres agricoles

CFE 23,65 % avec capitalisation de 0.03%

TEOM – communes desservies par le Smav 20.03 %

- communes desservies par le Smirtom 14.85 %

GEMAPI 12 €/HAB

Revalorisation des valeurs locatives de 1.7 %

Baisse des concours financiers de l'état de 14 617€

Suite à la présentation en commission finances réunie le 25 février 2025, en conseil communautaire le 6 mars 2025 du relevé d'orientation budgétaire et conformément à ce dernier en matière de fiscalité, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

* d'adopter les Budgets primitifs 2025 tel que présenté dans les documents joints



Le Président

Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 17/04/2025 et publication ou notification du 17/04/2025

